

**RÉPONSE À L'INTERPELLATION EN SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 JUIN PAR
M. LE CONSEILLER COMMUNAL P. GEMPERLI " APPRENTIS : DONNONS PLUS DE PERSPECTIVES À
NOS JEUNES"**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité tient à renseigner préalablement le Conseil communal sur sa politique en matière d'apprentissages et à replacer l'effort actuel dans son contexte.

Politique en matière d'apprentissage

La Municipalité a une approche qualitative de la formation d'apprenti-e-s. Ainsi, chaque apprenti-e est suivi-e par un formateur ou une formatrice qualifié-e qui a suivi le cours de maître d'apprentissage et aime transmettre ses connaissances.

Divers cours, dont des appuis scolaires sont offerts aux apprenti-e-s, (toujours plus nombreux/ses) qui rencontrent des difficultés au cours de leur formation.

Cette approche a pour but de mettre sur le marché du travail, au terme de leur contrat d'apprentissage, des jeunes bien formés qui parviennent à trouver rapidement un emploi correspondant à leurs attentes et compétences. Cette politique porte ses fruits. Elle a permis de réduire les échecs en cours d'apprentissage, de permettre à nos apprentis de s'insérer sans problèmes dans le secteur privé et/ou de mener à bien des formation/études supérieures.

Ainsi, la Ville de Morges attache une attention particulière à la formation des apprenti-e-s. Elle a du reste augmenté le type d'apprentissages proposés en son sein par l'engagement d'un apprenti agent d'exploitation et d'un apprenti menuisier, en 2018.

La raison de la baisse du nombre d'apprentis entre 2018 et 2019 est due à des ruptures de contrats. Les stages et entretiens effectués préalablement à tout engagement ont pour but de réduire le risque de rupture dû à un mauvais choix d'orientation, mais celui-ci subsiste néanmoins.

Il est important de relever que le Covid-19 n'aura eu aucune influence négative sur le recrutement des apprenti-e-s prévu-e-s pour la rentrée 2020. Le processus de recrutement n'a du reste que peu été impacté, puisque la responsable des apprenti-e-s a effectué du télétravail et que des entretiens ont ainsi eu lieu par vidéo-conférences. Seuls les stages ont été décalés et effectués une fois la reprise possible.

Le montant débloqué par le canton de Vaud sera certes bienvenu, mais le nombre d'apprenti-e-s formé-e-s au sein de notre administration ne dépend pas uniquement d'aspects budgétaires, mais avant tout de la capacité de suivi par les formateurs et formatrices de chaque service.

Il se trouve que trois services formant des apprenti-e-s employé-e-s de commerce vont devoir faire face à des congés maternités à la rentrée. Deux formatrices sont concernées et il se trouve que leur service sera de surcroît confronté à d'importantes modifications internes. Ainsi, n'étant pas en mesure de garantir une formation dans les meilleures conditions possibles à de nouveaux/elles apprenti-e-s (qui nécessitent un suivi très conséquent à leur début), il est prévu de permettre à trois apprenti-e-s, formé-e-s par nos soins et ayant obtenus leur CFC, de venir prêter main forte aux services concernés, tout en acquérant l'expérience recherchée par de futurs employeurs.

La Municipalité en est convaincue : engager des apprenti-e-s est une chose, mais augmenter leurs chances de trouver un emploi au terme de leur formation initiale en est une autre.

En effet, on constate que passablement d'employeurs se montrent réticents à l'engagement de jeunes sortant d'apprentissage, en raison de leur manque d'expérience. Dans le but d'éviter à ces derniers la pression de devoir réviser leurs examens tout en étant préoccupé-e-s par la recherche d'un emploi, mais aussi de faciliter leur entrée sur le marché du travail par l'acquisition d'expérience, un montant est chaque année porté au budget. Les apprenti-e-s concerné-e-s peuvent bénéficier ainsi d'un contrat de durée maximale jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, leur permettant de terminer plus sereinement leur formation.

Formation dans d'autres domaines que les apprentissages

La Commune de Morges ne forme pas uniquement des apprentie-e-s mais offre également des possibilités de formation à de jeunes étudiants devant effectuer des stages pratiques dans le cadre de leur formation. En 2019, nous avons formé notamment également :

- 2 étudiantes effectuant un stage pratique dans le domaine marketing/communication au Théâtre de Beausobre ;
- 2 étudiants dans le domaine du développement durable et de l'urbanisme ;
- 2 stagiaires maturants type économie (aussi appelés stagiaires 3+1).

En outre, nous sommes régulièrement sollicités dans le cadre de reconversion professionnelle de l'Assurance Invalidité ou d'autres institutions en charge reconversions professionnelles de pour valider des projets de formation dans le domaine de la conciergerie ou de la propreté urbaine particulièrement.

Conclusion

Actuellement, l'Administration communale ne dispose pas des infrastructures, ni du personnel nécessaire, ni des conditions-cadre pour satisfaire aux règlements d'apprentissages permettant d'augmenter le nombre de places d'apprentissage à la rentrée 2020 comme souhaité par l'interpellation.

Toutefois si les circonstances actuelles au sein des services ne permettent pas de répondre favorablement à la demande, la préoccupation de notre administration communale en terme de responsabilité sociale vis-à-vis des jeunes est belle et bien présente et tout est entrepris pour contribuer à leur intégration sur le marché du travail.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 juin 2020

Réponse lue au Conseil communal en séance du 10 juin 2020.